

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 512515 – KFW
Contrôle technique de fourniture et des travaux d'installation de 88 systèmes
solaire photovoltaïques d'autoproduction électrique auprès de 74
établissements publics

Pays : Tunisie

Projet : Transition Energétique dans les Etablissements Publics

Mai 2025

AOI : 512515– KFW

Le Gouvernement Tunisien a reçu un financement de KfW pour financer le coût du Projet Transition Energétique dans les Etablissements Publics (TEEP), et à l'intention d'affecter une partie du produit aux paiements au titre des contrats pour le Contrôle technique de fourniture et des travaux d'installation de 88 systèmes solaires photovoltaïques d'autoproduction électrique auprès de 74 établissements publics, répartis en 3 lots comme suit :

Lot n°	Nombre d'établissements	Nombre de systèmes solaires PV	Puissance PV totale approximative (kWc)
Lot 1	34	34	3186
Lot 2	26	31	1437
Lot 3	14	23	3833

Ces contrats seront financés conjointement avec le Fonds de Transition Energétique (FTE).

Le processus d'appel d'offres sera régi par les directives de la KfW.

L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME) sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Cabinets éligibles pour le Contrôle technique de fourniture et des travaux d'installation de 88 systèmes solaires photovoltaïques d'autoproduction électrique auprès de 74 établissements publics.

L'Appel d'Offres sera mené au moyen de la procédure d'Appel d'Offres National avec les qualifications spécifiées dans les lignes directrices de KfW en matière de passation de marchés ("lignes directrices de KfW").

Les Cabinets/Groupements éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie

teep@anme.nat.tn

Un ensemble complet de documents d'Appel d'offres est disponible pour les Cabinets/Groupements intéressés au Siège de l'ANME (1, Rue du Japon – Cité administrative – Montplaisir Tunis) pendant les horaires administratifs du travail ou à télécharger gratuitement du site de l'ANME : www.anme.tn

Les documents d'appel d'offres reçus de l'Acheteur ne sont pas transférables.

Les Offres doivent être livrées à l'adresse indiquée dans la clause 15.6 des IS du document d'appel d'offres au plus tard le **9 Juin 2025 à 10h**. Les Soumissions tardives seront rejetées.

Les Soumissions seront ouvertes en séance publique en présence des représentants désignés des Soumissionnaires.